

Mardi 2 mai 2017 se tenait à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances, la séance ordinaire de mai 2017. Sont présents, le maire M. Jean-Denis Cloutier et les conseillers suivants :

Mme Mélanie Martineau	M. Gaby Gendron
Sonya Provost	M. Simon Couture
	M. Marcel Pépin

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Bruno Turmel ainsi que Mme Manon Dupuis, secrétaire, sont présents.

**2017-097** Il est proposé par M. Marcel Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec un varia ouvert.

Adoptée.

**2017-098** Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les minutes de la séance du 4 avril 2017 soient acceptées.

Adoptée.

**2017-099** Il est proposé par M. Simon Couture,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les comptes pour un montant de 70 735.51\$ soient payés, et ce, à même les montants prévus à cette fin;

Qu'une copie de la liste des comptes à payer, incluant les revenus du mois, soit archivée à la municipalité sous la côte 2017-05.

Adoptée.

## **DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DE REVENUS ET DE DÉPENSES**

M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose les états comparatifs de revenus et de dépenses au 30 avril 2017, conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

**2017-100** **REVENU QUÉBEC: NOMINATION DE M. BRUNO TURMEL  
COMME REPRÉSENTANT**

Il est proposé par M. Gaby Gendron,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier, est autorisé à:

- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par télé-

phone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;

- effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

Que la Municipalité de Frontenac accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à "Mon dossier pour les entreprises" ou aux fichiers de Revenu Québec.

Adoptée.

2017-101

### **REVENU QUÉBEC: NOMINATION DE MANON DUPUIS COMME REPRÉSENTANTE**

Il est proposé par M. Marcel Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que Mme Manon Dupuis, secrétaire administrative, est autorisée à:

- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

Que la Municipalité de Frontenac accepte que le ministre du Revenu communique à la représentante, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à "Mon dossier pour les entreprises" ou aux fichiers de Revenu Québec.

Adoptée.

2017-102

Attendu que la Municipalité de Frontenac a transmis 3 dossiers à la MRC du Granit pour vente pour taxes;

Il est proposé par M. Simon Couture,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier soit mandaté par le conseil municipal pour représenter la municipalité lors de la vente pour défaut de paiement de taxes et qu'il soit autorisé à protéger la créance de la municipalité et à faire adjuger l'immeuble au nom de la municipalité s'il n'est pas vendu;

Qu'en l'absence de M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier, Mme Manon Dupuis, secrétaire administrative, soit autorisée à représenter la municipalité et à signer tous les documents requis.

Adoptée.

### **OUVERTURE DE SOUMISSIONS**

#### **ACHAT D'UNE NIVELEUSE JOHN DEERE, MODÈLE 670G, 4 ROUES MOTRICES, ANNÉE 2017 NEUVE OU L'ÉQUIVALENT AVEC ÉCHANGE**

<b>NOM</b>	<b>MONTANT TOTAL (taxes incluses)</b>
Nortrax	299 954.83\$

**2017-103**

Attendu que la Municipalité de Frontenac a demandé des soumissions sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour faire l'achat d'une niveleuse John Deere, modèle 670G 4 roues motrices, année 2017 neuve ou l'équivalent avec échange;

Attendu que nous avons reçu qu'une seule soumission pour l'achat d'une niveleuse neuve 2017 et que celle-ci est conforme;

Il est proposé par M. Gaby Gendron,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac retienne la soumission de la compagnie Nortrax, pour l'achat d'une niveleuse John Deere, modèle 670G, 4 roues motrices, année 2017 neuve et qu'elle prenne en échange la niveleuse Champion 720A 1990, tel qu'indiqué sur la formule de soumission, pour un prix de 299 954.83\$ taxes incluses;

Que la Municipalité de Frontenac s'approprie pour le paiement de la niveleuse, un montant de 150 000\$ à même l'excédent accumulé affecté à l'acquisition de matériels roulants et que la différence à payer soit prise à même le montant prévu au budget 2017.

Adoptée.

### **OUVERTURE DE SOUMISSIONS**

#### **PAVILLON PARC RIVERAIN SACHS-MERCIER**

<b>NOM</b>	<b>MONTANT TOTAL (taxes incluses)</b>
Construction JL Groleau Inc.	121 600.00\$
Construction R. Bélanger Inc.	101 817.01\$
Beltech Construction Inc.	118 033.34\$

**2017-104**

Attendu que la municipalité a demandé des soumissions sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la construction d'un bâtiment de services comprenant des espaces sanitaires et un espace à aire ouverte, au parc riverain Sachs-Mercier;

Attendu que nous avons reçu trois soumissions pour la construction d'un bâtiment de services au parc riverain Sachs-Mercier;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac retienne la soumission conforme de la compagnie Construction R. Bélanger Inc., pour la construction d'un bâtiment de services comprenant des espaces sanitaires et un espace à aire ouverte, au parc riverain Sachs-Mercier, pour un prix de 101 817.01\$ taxes incluses, tel que mentionné dans leur soumission.

Adoptée.

**2017-105**

Attendu que la municipalité doit retenir les services d'une compagnie pour effectuer le forage d'un puits artésien au parc riverain Sachs-Mercier;

Attendu que nous avons demandé un prix à deux compagnies pour le forage du puits artésien;

Il est proposé par Mme Sonya Provost,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac demande au Groupe Puitbec d'effectuer le forage d'un puits artésien au parc riverain Sachs-Mercier, pour un montant d'environ 17 000\$, taxes incluses, selon les prix unitaires fournis dans leur offre de services.

Adoptée.

## **OUVERTURE DE SOUMISSIONS**

### **ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM SOLIDE**

<b>NOM</b>	<b>PRIX DU BALLOT Cueillette (avant taxes)</b>	<b>PRIX DU BALLOT FAB destination (avant taxes)</b>
Sel Warwick Inc.	485.00\$	485.00\$
Somavrac CC Inc.	545.00\$	545.00\$

### **ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE**

<b>NOM</b>	<b>PRIX DU LITRE (incluant la fourniture, le transport et l'épan- dage, taxes incluses)</b>
Calclo Inc.	-----
Les Entreprises Bourget Inc.	0.3782\$
Somavrac CC Inc.	0.3288\$
Transport Adrien Roy & Filles Inc.	0.3794\$

Le conseil municipal a décidé de reporter sa décision concernant ces soumissions à un conseil ultérieur.

## OUVERTURE DE SOUMISSIONS

### LOCATION DE PELLES HYDRAULIQUES

NOM	PRIX À L'HEURE (taxes exclues)	
Lafontaine & Fils Inc.	105.00\$ 103.00\$	Caterpillar 320B 1999 Caterpillar 311 2007
Excavation R. Paré Inc.	104.00\$ 115.00\$	Komatsu 138 2015 Komatsu LC7 2006
Les Entreprises Claude Rhéaume	90.00\$	Link Belt 2015
Les Entreprises Marc Langlois	105.00\$ 125.00\$	John Deere 120C 2016 Caterpillar 321C 2007
Excavation Ménard	120.00\$	Link Belt MSR-135-2011

### LOCATION DE CAMIONS 10 ROUES OU 12 ROUES

NOM	PRIX À L'HEURE (taxes exclues) 10 roues	PRIX À L'HEURE (taxes exclues) 12 roues
Lafontaine & Fils Inc.	72.00\$	90.00\$
Excavation R. Paré Inc.	68.00\$	83.83\$
Les Entreprises Claude Rhéaume	-----	85.00\$
Les Entreprises Marc Langlois	75.00\$	90.00\$
Excavation Ménard	75.00\$	92.00\$

**2017-106**

Attendu que la Municipalité de Frontenac a fait des demandes afin d'obtenir un prix horaire pour la location de pelles hydrauliques et des camions 10 ou 12 roues, tel qu'indiqué dans la demande;

Attendu que cinq fournisseurs pour les pelles hydrauliques et cinq pour les camions 10 ou 12 roues, ont fourni des prix;

Il est proposé par M. Marcel Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac retienne les services des Entreprises Claude Rhéaume pour une pelle hydraulique, tel que mentionné dans leur offre, pour un taux horaire de 90\$ taxes exclues et si celui-ci n'est pas disponible au moment où nous serons prêts à faire les travaux, la municipalité contactera Lafontaine & Fils Inc. pour une pelle hydraulique, tel que mentionné dans son offre, pour un taux horaire de 103\$ ou 105\$ taxes exclues;

Que la Municipalité de Frontenac retienne les services des Excavation R. Paré Inc. pour des camions 10 roues ou 12 roues, tel que mentionné dans son offre, pour un taux horaire de 68\$ taxes exclues pour un camion 10 roues et 83.83\$ taxes exclues pour un camion 12 roues et si celui-ci n'est pas disponible au moment où nous serons prêts à faire les travaux ou si le nombre de camions est insuffisant, la municipalité contactera Lafontaine & Fils Inc. pour des camions 10 roues, tel que mentionné dans son offre, pour un taux horaire de 72\$ taxes exclues et Les Entreprises Claude Rhéaume pour des camions 12 roues, tel que mentionné dans son offre, pour un taux horaire de 85\$ taxes exclues.

Adoptée.

**2017-107**

Attendu que la municipalité a accordé un contrat pour le rechargement granulaire et le pavage sur une partie du Chemin du Barrage et du 4<sup>ième</sup> Rang

à la compagnie Construction Abénakis Inc. et pour s'assurer de la surveillance de chantier, du contrôle et de la qualité des matériaux, la municipalité doit demander des soumissions pour services professionnels;

Attendu que la municipalité demande une soumission à 3 laboratoires différents pour ces vérifications;

Il est proposé par M. Gaby Gendron,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac demande une soumission à 3 laboratoires différents pour s'assurer de la surveillance de chantier, du contrôle et de la qualité des matériaux, lors des travaux de rechargement granulaire et le pavage sur une partie du Chemin du Barrage et du 4<sup>ième</sup> Rang à la compagnie Construction Abénakis Inc.

Adoptée.

#### 2017-108

Attendu que la Municipalité de Frontenac désire faire une demande de subvention à M. Ghislain Bolduc, député de Mégantic Compton, dans le cadre de son budget discrétionnaire pour l'amélioration du réseau routier des municipalités;

Attendu que la Municipalité de Frontenac a entrepris depuis quelques années, la réfection de son réseau routier et qu'il y a encore beaucoup à faire;

Il est proposé par M. Gaby Gendron,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac demande à M. Ghislain Bolduc, député de Mégantic Compton, une subvention de 40 000\$ pour l'amélioration du réseau local, concernant les travaux suivants estimés à 130 000\$;

- Rue Des Cèdres: finaliser l'asphaltage de la rue sur une longueur d'environ 210 mètres incluant la décontamination de la fondation supérieure, le rechargement de la chaussée et le pavage;

- Route du 3<sup>ième</sup> Rang: creusage de fossés et rechargement sur une longueur d'environ 2 000 mètres;

Adoptée.

#### 2017-109

Attendu que nous avons reçu de M. Frédéric Blais, ingénieur de la firme Les Services exp Inc., l'avenant n°1 pour les honoraires professionnels additionnels dans le cadre du projet de déphosphatation des eaux usées du Secteur Mercier;

Attendu qu'un budget global maximum de 15 000\$ sur une base horaire avait été approuvé;

Attendu qu'il est nécessaire de prévoir des dépenses supplémentaires pour un montant d'environ 1 900\$ dans les postes suivants:

- Électricité : Plans et devis (phase 03030)
- Plans et devis déphosphatation (phase 04030)

Il est proposé par M. Simon Couture,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte l'avenant n°1 pour les honoraires professionnels additionnels dans le cadre du projet de déphosphatation des eaux usées du Secteur Mercier, d'un montant d'environ 1 900\$ plus

taxes, tel que soumis par M. Frédéric Blais, ingénieur de la firme Les Services exp Inc.

Adoptée.

**2017-110**

### **APPUI AU PROJET LE CONCERTO**

Considérant que le conseil de la Municipalité de Frontenac a pris connaissance du projet Le Concerto, relatif à la construction d'un bâtiment famille abritant des logements sociaux pour les familles et les personnes seules, un service de garde en installation de 42 places à horaires atypiques, un espace de parole ainsi qu'un parc de jeux intérieurs;

Considérant que ces nouveaux services seront offerts et utilisés par l'ensemble des municipalités de la MRC du Granit;

Considérant que le parc de jeux intérieurs sera un endroit de socialisation où les parents pourront échanger et passer du temps de qualité en famille dans un milieu sécuritaire axé sur le développement moteur des enfants;

Considérant que la tarification d'entrée du parc de jeux intérieurs sera abordable et qu'elle favorisera l'accessibilité de toutes les familles de la MRC du Granit à cette nouvelle installation;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que le conseil de la Municipalité de Frontenac appui le projet Le Concerto, qui contribuera à l'amélioration de la qualité de vie des enfants ainsi que familles de la MRC du Granit.

Adoptée.

**2017-111**

Attendu que la Municipalité de Frontenac a convenu d'engager des animateur et animatrices pour les activités du SAE;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac embauche les personnes suivantes, savoir :

- Mme Mélanie Boutin à titre animatrice à raison d'environ 35 heures par semaine, au taux horaire de 12.25\$;
- Mme Ariane Paré à titre d'animatrice à raison d'environ 35 heures par semaine, au taux horaire de 12.00\$;
- Mme Delphine Périard-Larivée à titre d'animatrice et d'ajointe à la coordonnatrice, à raison d'environ 35 heures par semaine, au taux horaire de 12.25\$;
- Mme Kelsy Quirion à titre d'animatrice à raison d'environ 35 heures par semaine, au taux horaire de 11.50\$;
- M. Jean-Olivier Ruel à titre d'animateur à raison d'environ 25 heures par semaine, au taux horaire de 11.25\$;
- Mme Sarah Fortier à titre d'accompagnatrice à raison d'environ 28 heures par semaine, au taux horaire de 12.00\$;

Que Mme Sonya Provost, conseillère, soit autorisée à signer un contrat temporaire avec les personnes ci-dessus mentionnées.

Adoptée.

**2017-112**

Attendu qu'il est nécessaire de fixer les coûts d'inscription pour le service d'animation estivale et du service de garde;

Attendu la demande croissante des personnes ne faisant par partie de la municipalité et qui souhaitent venir à notre SAE puisque leur municipalité n'offre pas ce service;

Il est proposé par Mme Sonya Provost,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac fixe les tarifs pour les inscriptions au service d'animation estivale, incluant les sorties ainsi que le coût pour l'utilisation du service de garde, savoir :

- résident de Frontenac : 180\$ par enfant
- chandail: 10\$ chacun
- non-résident : 360\$ par enfant
- service de garde : 60\$ par enfant

Adoptée.

**2017-113**

Attendu que le Conseil sport loisir de l'Estrie en collaboration avec le Comité de loisir de la MRC du Granit, organisent des journées de formation pour les animateurs et animatrices de SAE et que ces formations sont obligatoires pour recevoir les services d'animation de la MRC;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac inscrive l'animateur choisi pour le SAE aux cours de formation donnés par le Conseil sport loisir de l'Estrie, en collaboration avec le Comité de loisir de la MRC du Granit, tel que plus amplement décrit ci-dessous, savoir :

- M. Jean-Olivier Ruel, animateur: formation animateur 1 (DAFA 1) et premiers soins

Que les frais d'inscription et de transport seront payés par la Municipalité de Frontenac.

Adoptée.

**2017-114**

Attendu que le Comité des Loisirs de Frontenac (St-Jean-Vianney) désire demander un permis d'alcool à la Régie des alcools, des courses et des jeux, pour les activités de financement du Festival de la Relève pour les jeunes de la municipalité, les 16 et 17 juin 2017 ainsi que pour la ligue de balle qui aura lieu tous les jeudis à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 jusqu'au 31 août 2017;

Il est proposé par Mme Sonya Provost,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac n'a pas d'objection à ce que le Comité des Loisirs de Frontenac (St-Jean-Vianney), obtienne de la Régie des alcools, des courses et des jeux, un permis d'alcool pour les activités de financement du Festival de la Relève pour les jeunes de la municipalité, qui auront lieu les 16 et 17 juin 2017 ainsi que pour la ligue de balle qui aura lieu tous

les jeudis à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 jusqu'au 31 août 2017.

Adoptée.

**2017-115**

Attendu que le Comité des Loisirs de Frontenac (St-Jean-Vianney) désire demander un permis sans but lucratif et événements spéciaux pour restauration auprès du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, pour les activités de financement du Festival de la Relève pour les jeunes de la municipalité, les 16 et 17 juin 2017;

Il est proposé par Mme Sonya Provost,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac n'a pas d'objection à ce que le Comité des Loisirs de Frontenac (St-Jean-Vianney), obtienne du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, un permis sans but lucratif et événements spéciaux pour restauration pour les activités de financement du Festival de la Relève pour les jeunes de la municipalité, qui auront lieu les 16 et 17 juin 2017.

Adoptée.

**2017-116**

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu une demande d'aide financière du Festival de la Relève pour leur fin de semaine d'activités prévue les 16 et 17 juin 2017 au profit des enfants;

Il est proposé par M. Gaby Gendron,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac verse un montant de 2 000\$ au Festival de la Relève dans le but de les aider pour l'organisation de leur fin de semaine d'activités prévue les 16 et 17 juin 2017 au profit des enfants.

Adoptée.

**2017-117**

Attendu que la municipalité a reçu une demande afin de participer à la troisième édition du Festival bateaux-dragons de la Maison La Cinquième Saison. Cette activité de financement aura lieu les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2017, à la Baie-des-Sables de Lac-Mégantic;

Attendu que cette activité de financement se veut festive et amicale, c'est un grand rassemblement qui permettra de fortifier les liens avec les familles, les amis et avec plusieurs autres participants;

Attendu qu'il s'agit d'un tournoi regroupant environ 20 équipages qui participeront à des courses d'une distance de 200 mètres et chaque équipage doit recueillir un minimum de 2 100\$ en dons, commanditaires ou souscriptions volontaires;

Attendu que le but ultime de tous les participants du Festival est de supporter financièrement la mission de la Maison Cinquième Saison qui est d'offrir gratuitement des soins palliatifs de qualité aux malades et du support à leurs proches;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac désire former un équipage pour représenter la municipalité et qu'elle fera un don de 2 100\$ pour l'occasion;

Que la Municipalité de Frontenac fasse un appel à tous via le journal municipal afin de trouver 21 personnes pour faire partie de l'équipage du bateau

dragon de la municipalité.

Adoptée.

**2017-118**

**AUTORISATION DE PASSAGE – CANADAMAN/CANADAWOMAN**

Attendu que la Ville de Lac-Mégantic et Endurance Aventure organisent un triathlon extrême et un triathlon SPRINT les 8 et 9 juillet prochains;

Attendu que les participants emprunteront en vélo, le 9 juillet 2017, plus de 180 km de route et à la course quelques kilomètres sur les routes;

Attendu que les participants emprunteront en vélo, le 8 juillet 2017, la Route 263 de la Baie-des-Sables à Piopolis;

Attendu que le Comité organisateur détiendra une police d'assurance responsabilité civile;

Attendu que les organisateurs s'engagent à assurer un bon encadrement à l'activité, et ce, de concert avec la Sûreté du Québec et les services ambulanciers;

Il est proposé par M. Simon Couture,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les attendus fassent partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser le triathlon extrême CANADAMAN/CANADAWOMAN à circuler sur le territoire de la Municipalité de Frontenac selon le parcours déterminé par Endurance Aventure les 8 et 9 juillet prochains;

Que cette résolution soit transmise au ministère des Transports.

Adoptée.

**2017-119**

Attendu que la Municipalité de Frontenac désire se doter d'une politique familiale et qu'il est nécessaire de faire l'embauche d'une chargée de projet qui sera responsable de la réalisation de cette politique;

Attendu qu'une offre d'emploi a été publiée dans L'Écho de Frontenac et qu'un comité de sélection a été formé pour évaluer les curriculum vitae reçus;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac retienne les services de Mme Julie Monette Théorêt, sur recommandation du comité de sélection, pour la réalisation de la politique familiale et qu'elle soit rémunérée à raison de 17\$ l'heure pour un total de 480 heures;

Que Mme Mélanie Martineau, conseillère, soit autorisée à signer un contrat temporaire suite à l'embauche de Mme Julie Monette Théorêt.

Adoptée.

**2017-120**

Attendu que les heures d'ouverture pour l'accès au Parc Riverain Sachs-Mercier sont de 7hrs à 20hrs;

Attendu qu'une personne doit se rendre sur place afin de débarrer l'accès le matin et barrer celui-ci le soir jusqu'à ce qu'une barrière électronique soit installée;

Attendu que la municipalité a approché M. Clément Fontaine pour s'occuper de l'ouverture et de la fermeture de l'accès au Parc Riverain Sachs-Mercier;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac demande à M. Clément Fontaine de s'occuper de l'ouverture, de la fermeture de l'accès au Parc Riverain Sachs-Mercier pour la saison 2017 ainsi que de la propreté des lieux, et qu'un montant de 1 000\$ lui soit payé.

Adoptée.

**2017-121**

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu une demande pour accueillir au Service d'animation estivale (SAE) durant l'été 2017, un enfant ayant des besoins particuliers et nécessitant la présence constante d'un accompagnateur;

Attendu qu'une subvention a été accordée par l'Association régionale pour le loisir et la promotion des personnes handicapées de l'Estrie (ARLPPHE) afin de défrayer une partie des coûts pour l'embauche d'une personne pour accompagner un enfant ayant des besoins particuliers;

Attendu que les parents de l'enfant sont au courant qu'ils devront payer un montant supplémentaire aux frais d'inscription habituels au SAE afin que leur enfant puisse y venir et qu'une personne soit embauchée pour l'accompagner;

Attendu que les membres du conseil, en tenant compte de la subvention qui a été accordée, ont discuté de la répartition des frais liés à l'embauche d'un accompagnateur;

Il est proposé par Mme Sonya Provost,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac a déterminé que les frais supplémentaires liés à l'embauche d'une personne accompagnatrice pour un enfant ayant des besoins particuliers, seront défrayés à 50% par les parents et à 50% par la municipalité.

Adoptée.

**2017-122**

Attendu que la Municipalité de Frontenac désire déposer un document lors de la consultation publique du BAPE devant débiter le 23 mai 2017 concernant le dossier de la voie de contournement ferroviaire;

Attendu que les membres du conseil désirent faire l'embauche d'une personne ressource afin de produire le document à être déposé au BAPE;

Il est proposé par M. Simon Couture,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac entreprenne les démarches pour faire l'embauche d'une personne ressource afin de produire un document à être déposé lors de la consultation publique du BAPE dans le dossier de la voie de contournement ferroviaire et qu'un budget d'environ 5 500\$ soit prévu à cet effet.

Adoptée.

**2017-123**

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu une demande afin de faire réduire la vitesse à 50km/h sur la Route 204 de l'entrée du village jusqu'après l'entrée du 4<sup>ième</sup> Rang;

Attendu que les gens du secteur de la rue Des Cèdres et de la Route 204, secteur village, circulant à pied ou en vélo pour se rendre à l'hôtel de ville ou au parc de l'OTJ, trouvent non sécuritaire de circuler sur la Route 204 avec une limite de vitesse à 70km/h, sachant que les automobilistes circulent habituellement à 10km/h au-dessus de la limite permise;

Attendu que cela améliorerait aussi la traversée des gens en vélo ou à pied traversant du 3<sup>ième</sup> Rang à la rue St-Jean et l'inverse aussi;

Il est proposé par Mme Sonya Provost,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports de diminuer la vitesse à 50km/h sur la Route 204 de l'entrée du village jusqu'après l'entrée du 4<sup>ième</sup> Rang.

Adoptée.

#### **2017-124**

Attendu que M. Manuel Blais, opérateur eau potable adjoint, ne s'est pas présenté au travail pour accomplir les tâches de son poste au sein des sept municipalités depuis le 12 avril dernier;

Attendu qu'aucune des municipalités n'a reçu de sa part un avis d'absence;

Attendu que Mme Julie Létourneau, directrice générale de la Municipalité de St-Ludger ainsi que M. Jean Théberge, opérateur d'eau potable, ont tenté de le joindre à plusieurs reprises sans succès;

Attendu que nous ne pouvons tolérer qu'un salarié s'absente pendant près d'un mois sans informer ses employeurs et en ignorant toutes les tentatives de communications;

Il est proposé par M. Simon Couture,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac autorise Mme Julie Létourneau, directrice générale de la Municipalité de St-Ludger ou Mme France Larochelle, directrice générale de la Municipalité d'Audet, à faire parvenir une lettre à M. Manuel Blais, opérateur eau potable adjoint, en exigeant qu'il communique par téléphone avec celle-ci dans les 48 heures suivant la réception de la présente lettre pour l'informer de ses intentions;

Qu'à défaut de communication de sa part, les sept municipalités n'auront d'autre choix que de conclure qu'il a démissionné.

Adoptée.

#### **Période de questions:**

Différentes questions ont été posées concernant le dossier de la voie de contournement ferroviaire.

#### **Autres sujets:**

- Choix de l'électricien retenu pour les travaux au parc riverain
- Soumissions pour le calcium
- Départ de M. Sylvain Lachance
- Entente intermunicipale du CIGES
- Projet d'aménagement d'un accès au lac Mégantic par l'APLM
- Modification de l'heure de fermeture de la bibliothèque le samedi

- Grand tour du lac Mégantic le 4 juin 2017
- Réfection d'un pont sur la Route 161 par le Ministère des Transports près du Club de golf
- Rencontre de concertation, secteur Lac-Mégantic, le 24 mai 2017
- Possibilité d'un regroupement des municipalités de la MRC du Granit afin d'obtenir une offre de services pour la confection d'un plan d'intervention en sécurité civile
- Demande de M. Mario Turcotte
- Déversement au lac lors des travaux à la propriété de M. Louis Philippe Pépin
- Fauchage des côtés de chemins
- Consultation publique du BAPE
- Gala Méritas de la Polyvalente Montignac
- Sortie incendie au 5070 5<sup>ième</sup> Rang
- Avis public de la MRC du Granit
- Délégation de certains pouvoirs à la directrice générale de la MRC du Granit
- Souper-bénéfice le 10 juin 2017 aux profits du Point Jeunesse du Granit
- Demande d'aide financière refusée au Théâtre de la Première Scène
- Offre de services de M. Jacques Pezet de la firme Les Services exp Inc. concernant les odeurs d'égouts du Secteur Mercier
- Demande de stage comme surveillant de chantier par Sébastien Roy
- Formation sur la gestion des eaux de pluie par Cobaric
- Fête familiale organisée par le CDLF
- Remise d'un document sur les immobilisations

**2017-125**

Proposé par M. Gaby Gendron,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la séance et la session de mai 2017 soient levées, 21 h 15.

Adoptée.

---

Jean-Denis Cloutier, Maire

---

Bruno Turmel, Directeur  
Général et Secrétaire-Trésorier

Je, Jean-Denis Cloutier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Frontenac, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés, pour les dépenses votées à la séance ordinaire du conseil de ce 2 mai 2017, et ce, pour la résolution 2017-099, 2017-103, 2017-104, 2017-105, 2017-106, 2017-109, 2017-111, 2017-113, 2017-116, 2017-117, 2017-119, 2017-120, 2017-121 et 2017-122.

---

Bruno Turmel, Directeur Général  
et Secrétaire-Trésorier